



Comm'une Infos

Bulletin d'information municipale

n°2



Le Mot du Maire

Au revoir 2020 !

Une année combien compliquée vient de se terminer !

Après un début d'année plutôt pluvieux, un virus appelé la COVID s'est propagé sur tous les pays du monde. De nouveaux mots sont arrivés dans notre quotidien ; COVID, crise sanitaire, confinement, reconfinement... de nouvelles pratiques se sont installées, lavage des mains, port du masque, attestation de sortie, mise en place de protocoles sanitaires... Un nouveau monde vient de s'ouvrir à nous ! Quel monde !

Un nouveau modèle de vie s'installe, les écoles se ferment, le travail devient impossible sauf pour les métiers reconnus indispensables soudainement comme les agents hospitaliers et autres libéraux, les agriculteurs et les transporteurs...

La vie se recrée alors, grâce à la solidarité de tous ! Les petites mains des communes s'organisent pour confectionner des masques en tissu. Des actions au profit de nos aînés se mettent en place pour les courses, la récupération des médicaments... Les métiers se réinventent par voie informatique, le télé-travail devient la norme, le commerce vient à nous en livraison !

Je tiens à remercier les agents communaux, les bénévoles et élu.e.s qui ont su être à votre écoute et à votre service dans ces moments d'incertitude, de solitude et d'angoisse.

Puis Liberté revenue, confinement aussi !

L'économie mondiale s'écroule, les artisans, commerçants, restaurateurs, artistes autour de nous souffrent ! Le soutien financier apporté par l'état et les collectivités tentent de les maintenir en vie.

Et nous voilà en 2021, convivialité, embrassade, lien social, ne sont toujours pas d'actualité. Les temps prévus pour vous rencontrer sont une nouvelle fois reportés !

Les objectifs pour cette année, seront après la réparation du toit de la boulangerie, de rouvrir le commerce, d'envisager un avenir à la ferme Giraud et repenser les accès de l'école par l'acquisition du terrain voisin.

Coté Culture, une 5ème saison, organisée en partenariat avec la CAN, nous permettra d'accueillir un spectacle de rue courant Juin. En espérant que nous nous retrouverons pour la fête de la musique, la fête de l'école, le 14 Juillet et son feu d'artifice et autres événements conviviaux.

Aussi, je souhaite avancer sur la reconnaissance de la commune en APICITE !

Des rendez-vous sont déjà inscrits sur les premières semaines de nos agendas pour parler Assainissement et Urbanisme (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Déplacement) avec la CAN ainsi qu'avec le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) pour un avis sur les réhabilitations des bâtiments. Toutefois, nous serons attentifs au budget de Val-du-Mignon comme les autres communes car les aides financières des institutions seront peut-être revues à la baisse au vu de la conjoncture économique.

Pour continuer ces moments de solidarité, avant des retrouvailles amicales où les rapprochements seront autorisés, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une belle année 2021 ! Soyez prudent, faites attention à vous en continuant à vous protéger !

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire

Sommaire

Conseil Municipal

Comptes rendus p. 2

Actus du moment

Réunion publique p. 4

Commémoration 11 nov. p. 4

Parc éolien du Breuillac p. 5

Les élus à votre écoute p. 5

Eclairage public p. 5

Repas de Noël à l'école p. 6

Le Noël de nos Aînés p. 6

Site internet p. 6

Un dessin pour Noël... suite p. 7

Parole aux Associations

Comité des fêtes USSEAU p. 8

CCRET Val du Mignon p. 8

Vivre ENSEMBLE

Le stationnement p. 9

Les chats errants p. 10

Le frelon asiatique p. 10

Zoom sur ...

p. 11

Veille et Proposition

p. 12

du 23 octobre 2020

Etaient présents : BOUCHERY Marie-Christelle, BERTAU Jean-Marie, GRATALOUP Monique, VIAUD Patrice, LIXON Myriam, CONSTANTIN Jocelyne, WIERZBICKI Pascal, AUDE Christine, GIBAUT Florent, MOREAU Cédric, BERTHELOT Lucie, TEILLET Philippe, MENNEGUERRE Jean-Luc.

Etaient représentés : WIERZBICKI Nadine par WIERZBICKI Pascal, PETORIN François par BOUCHERY Marie-Christelle, LATROMPETTE Sophie par AUDE Christine, CHAT Cyril par GRATALOUP Monique, GIRARDEAU Fabrice par TEILLET Philippe, DUGLEUX Sébastien à MENNEGUERRE Jean-Luc.

❖ **Avis sur le projet de parc éolien de Doeuil-sur-le-Mignon** (déposé par la société Energie du Mignon)

Un projet de parc éolien de 6 aérogénérateurs, sur la commune de Doeuil sur le Mignon, nécessite que le conseil municipal donne son avis. Après débat, 17 voix s'abstiennent contre 2 (Philippe TEILLET et Sébastien DUGLEUX).

❖ **Vote des subventions aux associations**

Certains conseillers n'ont pas pris part au débat et au vote pour leur association respective en raison de leur implications et fonctions.

ASSOCIATIONS	SUBV. ACCORDEE 2019	SUBV. ACCORDEE 2020	VOTES
AAPPMA	175,00 €	250,00 €	19 Pour
ACCA Thorigny sur M.	100,00 €	150,00 €	19 Pour
ACCA Prieires	100,00 €	150,00 €	19 Pour
ACCA Usseau	150,00 €	150,00 €	18 Pour / 1 non votant
Anciens Combattants	125,00 €	250,00 €	18 Pour / 1 non votant
APE	350,00 €	400,00 €	18 Pour / 1 non votant
CCRET	100,00 €	150,00 €	17 Pour / 2 non votant
Comité des Fêtes Usseau	350,00 €	450,00 €	16 Pour / 3 non votant
Familles Rurales	100,00 €	150,00 €	19 Pour
FC Usseau	350,00 €	400,00 €	19 Pour
Meeples	Non existante	250,00 €	19 Pour
Union pour la musique Beauvoir sur Niort	Non demandée	50,00 €	19 Pour
Marche Ensemble Beauvoir sur Niort	Non demandée	50,00 €	19 Pour
USEP (coopérative scolaire)	200,00 €	250,00 €	19 Pour
Théâtre Caballicare Prieires	Non demandée	200,00 €	19 Pour
TOTAL	2 100,00€	3 300,00€	

Les associations extérieures à la commune touchant des subventions s'engagent en contrepartie à participer aux évènements de la commune (Fête de la Musique, sentiers de randonnées).

❖ **Acquisition de matériel informatique pour le secrétariat d'Usseau et l'école**

Secrétariat d'Usseau : le matériel informatique du service administratif vieillissant a été renouvelé.

Coût estimé de l'acquisition : **4 530,99€ HT.**

Ecole Eléonore : équipement de deux classes avec vidéoprojecteurs et écrans afin de répondre à l'innovation pédagogique en développant les usages du numérique.

Coût estimé de l'acquisition : **2 654,00€ HT**

❖ **Acquisition d'un four pour la restauration scolaire : demande de financement Niort Agglo**

Le four actuel de la cantine ne répond plus aux normes et n'est plus satisfaisant au regard du nombre de repas confectionnés sur place (95 en moyenne). Le coût de cet équipement est évalué à **8 300€ HT.**

A noter : pour le financement de cet acquisition, Niort Agglo est sollicité à hauteur de 50% sur le HT dans le cadre du Programme d'Appui Communautaire au Territoire.

❖ Réfection de la toiture d'un bâtiment public

Ce local construit en 1980 était auparavant employé par un commerce de boulangerie-pâtisserie, et est aujourd'hui inoccupé. Il a été constaté que la couverture et la charpente s'étaient affaissées. Il est donc urgent que la toiture soit réparée avant que le local soit à nouveau occupé.

Le coût de cette intervention est évalué à **43 943€ HT**.

Pour financer ces travaux, Niort Agglo est sollicité dans le cadre du Programme d'Appui Communautaire au Territoire, à hauteur de 50% du HT soit 21 971,50€.

Une partie des travaux sera réalisée en régie par les agents municipaux.

du 20 novembre 2020

Étaient présents : BOUCHERY Marie-Christelle, BERTAU Jean-Marie, GRATALOUP Monique, VIAUD Patrice, LIXON Myriam, CONSTANTIN Jocelyne, WIERZBICKI Pascal, WIERZBICKI Nadine, AUDE Christine, LATROMPETTE Sophie, MOREAU Cédric, TEILLET Philippe, GIRARDEAU Fabrice, MENNEGUERRE Jean-Luc.

Étaient représentés : GIBAULT Florent par VIAUD Patrice, CHAT Cyril (arrivé à 21h20) par GRATALOUP Monique, BERTHELOT Lucie par AUDE Christine, DUGLEUX Sébastien par MENNEGUERRE Jean-Luc.

❖ Adhésion au CAUE79

La commune adhère au Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement des Deux-Sèvres, qui est en mesure d'apporter une aide à la décision en matière d'aménagement de l'espace, et des constructions au service des collectivités à titre gratuit. Cette adhésion a un coût de 200€.

❖ Convention de formation professionnelle auprès de l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs – Prise en charge de la formation BAFD de Mme RICHARD

Pour l'exercice de ses fonctions de Directrice de l'accueil périscolaire, l'agent Marie-France RICHARD doit posséder obligatoirement le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFD).

La formation se déroule en 4 étapes (43 jours), comprenant deux stages pratiques de 14 jours chacun, pour un coût global de 1 178€.

Info Santé

A partir du 20 janvier 2020, l'Union Départementale des Associations Familiales des Deux-Sèvres (UDAF) a ouvert le **Guichet d'accueil et d'accompagnement des Réclamations en Santé (GRS)**.

Qu'est-ce que c'est ?

L'objectif du guichet consiste à favoriser l'information des usagers sur leurs droits, à les orienter vers les bons dispositifs, à les accompagner dans leurs démarches et à effectuer un suivi de leurs demandes.

Le contexte

La loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 visant à moderniser notre système de santé, en renforçant l'opportunité pour les usagers d'énoncer leurs difficultés, a entraîné le déploiement de 3 GRS au niveau national.

Après s'être porté candidat, le Conseil Territorial de Santé des Deux-Sèvres (CTS79) a été retenu pour le déploiement de cet outil pour une expérimentation sur 5 ans. Le CTS 79 a retenu l'UDAF 79 pour assurer la gestion du guichet.

Vous avez rencontré des difficultés avec un service public, un service ou établissement médico-social, un établissement de soins, un professionnel de santé ou un service d'aide à domicile et vous ne connaissez pas les démarches pour déposer une réclamation, vous pouvez alors vous adresser au Guichet d'accueil et d'accompagnement des Réclamations en Santé 79.

L'équipe du guichet vous écoute, vous informe, vous oriente et vous accompagne, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00 au 05.49.04.76.38, par mail : grs@udaf79.asso.fr et sur le site www.grs79.org.

ACTUS DU MOMENT

Réunion publique du 25 octobre 2020

Une première pour notre nouvelle mandature, elle s'est déroulée à la salle des fêtes d'USSEAU devant une soixantaine de personnes (chiffre permettant de respecter le protocole sanitaire : environ 45 personnes dans le public et la plupart des élus).

EN BREF : Après la présentation des membres du conseil municipal, ainsi que des employés de la commune, Marie Christelle BOUCHERY, notre maire, a développé les missions de chacun au sein de la commune ainsi qu'auprès des instances communautaires et supra communautaires (région, département, **Communauté d'Agglomération du Niortais**, **syndicats locaux**, **Centre Socio Culturel de MAUZE S/ MIGNON...**).

Une délégation "Sécurité" dont est responsable Pascal WIERZBIKI est en charge de la sûreté :

- Prévention des actes de malveillance et de la sécurité.
- Prévention et intervention contre les risques à caractère accidentel.

La vie de la commune s'articule autour de 7 commissions qui ont pour objectif de préparer les décisions qui devront ensuite être validées par le Conseil Municipal :

Bâtiments et le patrimoine immobilier	Jean Marie BERTAU
Finances	
Action sociale et santé	Monique GRATALOUP
Communication	
Vivre ensemble et le tissu associatif	Patrice VIAUD
Environnement et le cadre de vie	Myriam LIXON
Affaires scolaires	

PROJETS EN COURS DE REALISATION

- Sécurisation des voiries à Antigny, la Gaubertière, Usseau « le lavoir »
- Remplacements de matériels :
 - Four de la cuisine de l'école, radiateurs à l'école maternelle et au logement de Thorigny
 - «Main courante» au stade
 - Ordinateurs à la mairie
 - Réparation du toit de la boulangerie



PROJETS A COURT ET MOYEN TERME

- Sécurité au niveau de l'école
- Utilisation des locaux de l'ex-boulangerie
- Réorganisation des espaces du centre Bourg
- Utilisation de la Ferme Giraud.

Au cours de la séance, des échanges ont animé la présentation et ont permis de proposer à ceux qui le désirent d'intégrer les commissions. Certain(e)s se sont déjà inscrits.

Commémoration du 11 novembre

La commémoration de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale s'est déroulée en petit comité avec les maire et maires délégués accompagnés de deux porte-drapeaux pour la représentation des anciens combattants et des sapeurs-pompiers.



Priaires à 10h15



Thorigny /M à 10h30



Usseau à 10h45

Le 23 Novembre, la société VALECO (entreprise qui réalise le projet éolien sur la zone de Breuillac) a commencé une série de travaux sur le secteur où seront implantées les éoliennes.

Ces tests ont pour but de sonder les sols (densité, humidité, stabilité) afin d'adapter la composition des plateformes en béton qui supporteront les machines. Ces travaux se sont déroulés sur 3 semaines et ont engendré une circulation plus intense que d'habitude sur nos voiries.

L'emplacement des éoliennes a été également défini et balisé.

Les premiers travaux d'aménagement des voiries doivent commencer en Août/Septembre 2021 (ceci afin de respecter la période de nidification).

Ne soyez donc pas étonnés à ce moment-là de voir circuler sur nos petites routes des camions et des engins de chantier d'un gabarit plus important que ceux que nous voyons d'habitude.

Nous resterons vigilants pendant toute la durée des travaux (2021/2022) afin que tous ces déplacements s'effectuent dans le respect de l'environnement et provoquent le moins de nuisances possibles. La mise en exploitation du parc est prévue pour 2023.

La production locale d'énergie devrait assurer la consommation de plusieurs milliers de foyers et contribuer à l'effort national de développement des énergies renouvelables.

Les élus à votre écoute

Les premières rencontres devaient avoir lieu le samedi 10 décembre au Plénisseau et le 9 janvier à Ussolière. Malheureusement, en raison des consignes sanitaires du moment, ces rencontres n'ont pu avoir lieu.

Celle de Priaires du 30 janvier est également annulée et nous ne pouvons pas encore nous prononcer sur les suivantes. Nous vous tiendrons informés dès que nous pourrons les organiser.

Eclairage public

Le territoire Val du Mignon est couvert d'un réseau d'éclairage public enterré ou pas. Il est composé d'environ 193 points lumineux.

L'entretien de ces points pour le remplacement d'ampoules, la mise aux normes est assurée de deux manières différentes sur notre territoire.

En effet les communes déléguées, Thorigny / Le Mignon et Priaires sont adhérentes au SIEDS, Syndicat d'Énergies des Deux-Sèvres qui est l'autorité organisatrice du service public de l'électricité en Deux-Sèvres. Il a été créé historiquement pour assurer la distribution de l'énergie électrique dans les zones rurales de notre département. Aujourd'hui, le SIEDS contrôle les missions de service public qu'il a concédées à SÉOLIS (fournisseurs d'électricité aux habitants de Priaires et Thorigny/M), GÉRÉDIS (pour l'étude et réalisations de travaux), GEREDIS et GRDF (gestionnaires du réseau) dans le cadre de contrats de concession.

La commune déléguée d'Usseau quant à elle, adhère au syndicat d'électrification du pays Mauzéen qui assure les travaux de renforcement et d'extension de lignes.

Les compétences exercées par ces deux syndicats sont différentes, notamment en terme d'entretien.

Pour Usseau, ce sont les agents communaux formés qui procèdent à certaines réparations et nous faisons appel à un professionnel pour les réparations plus complexes.

N'ayant pas le matériel nécessaire pour effectuer en toute sécurité ces modifications, nous devons louer un véhicule avec nacelle ; jusqu'à présent, la fréquence de location est tous les 6 mois, ce qui explique le retard ressenti par les habitants en temps de dépannage. La dernière opération effectuée l'a été courant novembre.

Concernant le secteur de Thorigny/M, il a été contractualisé un contrat d'entretien IRIS, renouvelé récemment par le conseil municipal, alors que celui de Priaires n'a pas de contrat depuis plusieurs années suite au renouvellement de toutes les ampoules.

Lors d'une panne, à partir d'un logiciel Seolis, nous pouvons déclarer la panne en indiquant le poteau concerné, ainsi, les agents GEREDIS interviennent pour réparation dans un délai maxi de 5 jours.

Nous sommes dans l'attente du retour d'une étude SIEDS/GEREDIS pour que tout l'entretien soit contractualisé dans les conditions du contrat IRIS sur tout le territoire de notre commune. Il n'y aura aucun changement pour le particulier concernant son fournisseur d'Énergie, le changement sera dans le délai d'intervention en cas de panne, un meilleur suivi des mises aux normes de sécurité et une aide financière par le SIEDS en cas de nouveaux travaux sur le territoire.

Repas de Noël à l'école

Tout d'abord, le vendredi 18 décembre, pour le dernier jour d'école, s'est déroulé le repas de Noël. Ce repas s'est traduit par un moment convivial de partage entre les enfants, le personnel, les institutrices et les élus.

Les enfants ont eu la chance d'avoir la visite du Père Noël qui leur a remis une boîte en métal remplie de friandises.

L'Association des Parents d'Elèves s'est jointe à l'occasion pour offrir un livre à chaque enfant, en remplacement du traditionnel spectacle de Noël qui n'a pu être organisé.

Les enfants ont beaucoup apprécié ce moment, qui a permis qu'ils partent en vacances un peu plus dans la magie de Noël en ces temps compliqués...



Le Noël de nos Aînés

Cette année, encore une fois, un événement convivial a été suspendu à cause de ce virus qui nous empoisonne la vie !

Pas de repas des Aînés, mais un panier garni (terrines, papillotes, confitures, petite bouteille de vin) confectionné et remis par les élus aux 80ans et plus... à partager en couple ou entre amis dès que le protocole sanitaire l'autorisera.

Chaque corbeille était accompagnée par un dessin d'un enfant de l'école de Val du Mignon, avec ou sans message pour nos Aînés.



Sur les vitrines de l'ancienne boulangerie, vous pouvez encore admirer le travail réalisé par nos artistes en herbe ainsi que prendre connaissance de leurs messages.

L'esprit de Noël était bel et bien présent au travers de tous ces mots affectueux, dont voici un exemple :

*Bonjour, je m'appelle ***** j'ai * ans je suis en classe de ***. J'écris cette lettre pour pas que vous sentez seul je suis un enfant sage. Je vous comprends moi aussi je ne vois pas mes grand-parent pendant ce temps de covid-19. J'ai mon frère qui est handicapé ce n'est pas toujours facile de jouer mais d'autres fois c'est facile quand t'il comprend le jeu. Il est dans un collège il y a une classe expré pour lui il a des copains dans sa classe il joue avec eux. Mais hier matin il avait une boule à la joue il est chez mes grand-parents. Je vous souhaite mes plus grand vœux de bonheur.*



Site internet

Comme vous l'avez déjà peut-être constaté, le site www.usseau.fr n'est plus accessible depuis le 5 janvier.

Courant décembre, des travaux ont débuté, en collaboration entre le référent de la Commission Communication et la société **NET 15**, pour la création de notre nouveau site Internet. Ce site se veut plus moderne et attractif et sera surtout remis au goût du jour selon trois axes :

- techniquement (langage de développement),
- fonctionnellement (ex : pré-réservation de salles)
- et dans son contenu en décrivant notre commune nouvelle.

Votre nouveau site devrait être disponible début février à l'adresse : www.mairie-valdumignon.fr.

Un dessin pour le Noël des militaires en opération... suite



Dans le numéro précédent, nous vous informions de l'implication des élèves de l'école dans l'opération « Un dessin pour le Noël des militaires en opération ». Pour donner suite à la transmission de ces dessins, nous avons eu l'agréable surprise de recevoir le message d'un lieutenant en opération au Mali (à communiquer à nos artistes en herbe) :

Madame/monsieur,

*Je suis le lieutenant Mathieu, actuellement en opération extérieure au Mali. J'ai reçu 2 dessin dans mon colis de fin d'année. L'un d'un petit ***** ans, l'autre de ***** * ans aussi, les deux sont en classe de CM1-CM2 de l'école Eléonore du Val du Mignon. Je leur ai écrit afin de leur apporter une réponse mais le courrier risque de mettre du temps à arriver.*

Serait-il possible de leur dire que j'ai bien reçu les dessins et qu'une réponse va arriver ?

D'avance merci. Merci d'avoir réalisé ce projet au combien important lorsque l'on passe les fêtes en opération.

Cordialement, Ltn Mathieu



Flash CULTURE

Présentement, CULTURE & CORONAVIRUS ne font pas bon ménage. Cela va bientôt faire douze mois que la culture n'est plus cet élément vital de notre vie. Festivals, Carnaval, Expositions, Fête de la Musique, Illuminations de Noël, ... plus rien... alors que nous arrivions avec les cartons pleins de projets culturels à partager avec vous.

Malgré l'ambiance morose présente, VAL DU MIGNON a programmé sa participation active au **Festival : la 5^{ème} Saison – Edition 2021**, festival coconstruit avec les communes de Niort Agglo, sous la bannière du théâtre, de la musique, de la danse et des arts du cirque.

Deux mois de Festival de mai à juillet 2021 avec soirée de lancement et soirée de clôture. Une trentaine de spectacles sur vingt-trois communes de Niort Agglo. Du spectacle de rue avec une programmation familiale où le rire est souvent à l'affiche.

Vous pourrez vous déplacer de commune en commune afin de ne pas rater une seule représentation des compagnies professionnelles venues de toute la France. Tous les spectacles sont libres et gratuits d'accès.

Le spectacle programmé en soirée à Val du Mignon : **GOODBYE PERSIL (Compagnie L'arbre à Vache, Laruscade)** se tiendra **le 7 mai 2021**

Il est également prévu que le spectacle sera précédé de deux Ateliers de Médiation et Pratiques Artistiques proposés aux enfants de l'école en lien avec l'équipe éducative.

Ces ateliers sont coanimés par la Ligue de l'Enseignement et la Compagnie Cirque en Scène avec « Orchestre éphémère corporel ».

Et si la pandémie est jugulée on peut citer entre autres, en lien avec le Centre Socioculturel Mauzéen :

- le Banquet de la Poésie, un spectacle avec la Compagnie Cirque en Scène...
- et une participation active au 25^{ème} Festival de l'Aventure Individuelle René Caillié en novembre 2021 sur le site de Val du Mignon.

PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Comité des fêtes USSEAU



Le Comité des fêtes d'USSEAU en équipe restreinte (secrétaire, vice-président et présidente) avait projeté une animation « vente de lanternes chinoises » le samedi 5 décembre.

Température voisine de 5° avec un petit vent du nord-ouest donc un ressenti un peu « frisquet ». Le TELETHON est affaire de solidarité ... une fois encore cela s'est confirmé. Dominique et Patricia, propriétaires du restaurant, bar tabac presse ont accueilli le Comité au chaud. Poussant chaises et tables pour offrir un petit coin de vente en respectant les règles sanitaires, en deux heures et demie, la vente était réalisée avec beaucoup de bonne humeur.

L'intégralité des fonds récupérés (300€) a été reversée à l'AFM TELETHON via le CSC Mauzéen.

Merci à toutes celles et tous ceux qui nous ont soutenu le 5 décembre.

CCRET Val du Mignon

Dans le contexte du protocole pour une agriculture durable dans la bassin Sèvre Niortaise, Mignon, Courance, la Chambre d'Agriculture 79 et la Coopérative de l'Eau 79 ont animé, le 3 décembre dernier, un « atelier du paysage ».

Etaient présents, en plus des animateurs : des représentants de Niort Agglo, du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise, de Deux-Sèvres Nature Environnement, de la Fédération de Chasse 79, de la Fédération de Pêche 79, de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, du Conseil Départemental 79, du Collectif de Citoyens pour le Respect de l'Environnement sur leur Territoire - Val du Mignon, la commune de Val du Mignon (Mme LIXON Myriam) et les agriculteurs-irrigants de la commune.

Pour rappel : le protocole acte l'éco-conditionnalité au droit à l'eau pour les agriculteurs-irrigants. Ces derniers devront prendre des engagements en matière de changement pour une agriculture plus vertueuse, en particulier de baisse significative de l'usage des produits phytosanitaires, de nouvelles techniques agraires et de renaturation du paysage pour favoriser le développement de la biodiversité. Ce dernier point est régi par un Schéma Directeur pour la Biodiversité.

La réunion a permis à tous les présents d'échanger sur leurs attentes et surtout de permettre de fédérer au sein du Schéma Directeur toutes les actions et les aides proposées par les syndicats de rivière, les fédérations de pêche et de chasse, le Conseil Départemental... C'est ainsi que le projet du CCRET – Val du Mignon « Sauvons les pollinisateurs » pourra être intégré au Schéma Directeur.

Les participants ont pu comprendre la difficulté pour les agriculteurs à appliquer toutes les réglementations tant nationales qu'euro-péennes, réglementations qui parfois peuvent être contradictoires.

Les participants se sont rendus sur le lieu de la future retenue de substitution (Verdais) pour écouter M. A. PERNET de l'Ecole Supérieure du Paysage qui a dressé un historique du paysage, suivi d'une lecture du paysage actuel. Il est rappelé que le Schéma Directeur fera des recommandations en matière de plantations de haies, de bandes enherbées, de corridors écologiques pour guider les agriculteurs dans leurs engagements.

Info Assoc

Si vous souhaitez faire paraître des articles pour votre association dans le bulletin municipal de la commune, n'hésitez pas à nous les adresser à secretariat@mairie-valdumignon.fr.

Petit rappel du code de la route : Où stationner son véhicule en ville ?

Les possibilités de stationnement dans notre commune sont réduites, le tout étant de s'assurer qu'il n'y a aucun danger ni aucune gêne pour les autres usagers.

Attention néanmoins à ne pas se garer à contresens par rapport à la circulation car le code de la route l'interdit en ville ! À juste titre d'ailleurs, car entre les véhicules qui arrivent de face et par l'arrière, entrer ou sortir d'une place de stationnement en étant à contresens, s'avère particulièrement dangereux.

Évitez également de garer votre véhicule près d'un virage, d'une intersection, en haut d'une côte. **Tout arrêt ou stationnement susceptible de compromettre la bonne visibilité est considéré comme dangereux dans le code de la route.**

Il est strictement interdit de stationner votre voiture **devant une entrée privée**. Il est également interdit de stationner **sur un trottoir** ou sur la chaussée en réduisant considérablement la voie de circulation, par exemple en double file. **N'oubliez pas que vous partagez la route avec d'autres usagers, y compris les piétons, dont vous ne devez en aucun cas entraver la circulation !**

De la même manière, le stationnement en amont d'un passage piéton ou sur un emplacement réservé aux personnes handicapées est estimé comme très gênant et donc **passible d'une amende de 135 €**. La carte de stationnement des personnes à mobilité réduite ne peut être utilisée qu'en présence effective de l'ayant droit.

Lorsqu'un véhicule occupe un stationnement pendant plus de 7 jours consécutifs, il s'agit d'un stationnement abusif et constitue une contravention de 2^{ème} classe (35 €). La mise en fourrière peut être prescrite après injonction.

Faites appel à votre bon sens lorsqu'il s'agit de déterminer l'endroit le plus adéquat en agglomération ! Privilégiez le stationnement dans votre propriété si vous en avez la possibilité.

Ces règles sont bien évidemment applicables dans tous les bourgs de la commune.

95 % ! C'est le pourcentage de temps passé en stationnement sur la durée de vie totale d'un véhicule, Au regard de ce chiffre, on comprend mieux le casse-tête du stationnement !



Votre véhicule mal garé peut potentiellement causer un accident et engager votre responsabilité pénale, en plus de l'amende prévue par le code de la route (de 35 à 135 € en fonction de la gêne occasionnée).



Les chats errants

DÉFINITION DU CHAT ERRANT : La notion de divagation des chats ou chat errant est définie par le législateur (article L. 211-23 du Code rural et de la pêche maritime) : « Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui ».



Ainsi, la règle du Code civil rend le propriétaire du chat responsable de celui-ci, et des dégâts qu'il pourrait causer. Sa responsabilité civile ainsi que pénale peut être engagée. En outre, tout chat de plus de 7 mois, né après le 1er janvier 2012, doit être identifié.



Si vous prenez la responsabilité de nourrir les chats errants, vous devez également prendre des dispositions pour qu'ils soient stérilisés. Vous pouvez vous faire aider pour cela par une association*. Sinon vous encouragez une augmentation énorme de leur population, et l'introduction d'autres chats dans cette vie misérable, incertaine et précaire.

Les chats errants sont des chats domestiques nés dans de mauvaises conditions. A un moment donné, quelque part dans leur lignée, un humain irresponsable a permis à un chat domestique de se reproduire et les descendants ont fini abandonnés sans personne pour en prendre soin.

Les chatons de cette chatte sont nés et ont été élevés avec peu, voire pas, de contact positif avec les humains. Le résultat ? Les chatons ont grandi en ayant peur des gens et sont devenus sauvages.

La vie d'un chat errant est un combat continu pour la survie. Sans humain pour lui donner l'amour et les soins dont chaque animal domestique a besoin, les chats errants ont des vies courtes et généralement tristes.

Durant cette courte durée, étant des reproducteurs prolifiques, ces félins peuvent mettre au monde plus de chatons errants dont certains survivront pour se reproduire à leur tour. Et ainsi le cycle continue.

Une colonie de chats errants qui n'est pas supervisée par un soignant responsable peut effectivement être une nuisance et affecter négativement la qualité de vie des gens.

Les sons des chats qui hurlent, l'odeur de l'urine quand ils marquent leur territoire, et la vue insupportable de chats malades et blessés peuvent devenir de vrais problèmes et pousser les habitants à rejeter la présence des chats et à agir en vue de les enlever du voisinage.

***Pas de chat sans toit :** 12 impasse de Portomeau 79210 PRIN-DEYRANCON (07.81.36.27.79) www.pasdechatsanstoit.fr

***Les chats vagabonds :** 28 rue de la Tuilerie la Rivière 79210 SAINT-HILAIRE-LA-PALUD (06.76.58.76.05) www.chats-vagabonds.forumactif.com

Le frelon asiatique

Le printemps sera bientôt là et avec lui le retour du frelon asiatique (*Vespa velutina*) cet hyménoptère est un véritable fléau pour l'écosystème.

Vers la mi-février des reines qui peuvent mesurer jusqu'à 3.2cm vont fonder de nouvelles colonies et courant juin ces reines pourront pondre jusqu'à 100 œufs par jours.

Ces insectes causent des dégâts dans les vergers et l'abeille (*Apis mellifera*) constitue 80% de son régime alimentaire. Une dizaine de frelons asiatiques peut détruire une colonie d'abeilles de plus ou moins 60 000 individus.

Pour limiter le développement de cet insecte il est nécessaire de le piéger **dès la mi-février**. Il existe plusieurs techniques pour éradiquer ce prédateur, la plus simple et néanmoins efficace consiste à utiliser une bouteille plastique dont on aura



conservé le bouchon bien verrouillé. On pratique deux incisions en croix sur le corps de la bouteille, les bords sont rabattus vers l'intérieur. Quatre à cinq cuillères à soupe de sirop de grenadine sont versées dans la bouteille .La bouteille est posée au sol ou sur un support à l'horizontal. Les frelons attirés par la grenadine pénètrent dans la bouteille et ne peuvent en sortir .

Une fois éliminés la bouteille est vidée et prête à resservir. Plusieurs bouteilles sont nécessaires quand la présence des frelons asiatiques est importante. Pour être efficace, le piégeage doit être pratiqué jusqu'à l'automne.



Restons vigilants !

Sur cette fin d'année 2020, beaucoup d'évènements dont nous pourrions nous passer se sont déroulés dans notre environnement proche.

Tout d'abord, il y a eu de nombreux cambriolages sur les communes voisines. Nous avons été un peu plus épargné que les autres, mais pour combien de temps...

Ensuite, vous avez peut être entendu au niveau national que, depuis plusieurs mois, des actes de cruautés visaient des animaux et notamment des équidés.

Malheureusement cet acte horrible a eu lieu en limite de notre commune, à Olbreuse sur la commune de La Rochénard, le 29 novembre dernier. Heureusement, la jument a survécu à cette mutilation et se porte plutôt bien.

Il faut donc garder l'œil ouvert et n'hésitez pas à signaler tous véhicules ou toutes personnes suspects !

ZOOM SUR ... ST PIERRE ET ANANIE



Il était une fois... non ce n'est pas le début d'un conte mais le commencement d'une très belle histoire : celle de la découverte il y a quelques années d'un tableau dans l'église d'USSEAU. Ce trésor pictural s'est détérioré aux fils des années, sale, à moitié décollé de son cadre, jusqu'à être relégué loin de la vue des habitants et des fidèles.

Un dossier précédemment initié pour tenter une restauration de la toile très endommagée, avec le concours du Fonds du patrimoine et le soutien de la CAN et du Musée d'AGESCI a été abandonné par les différents acteurs.

Quand j'ai écrit « une très belle histoire » en fait il convient de modérer mon propos : L'histoire sera belle si nous nous mobilisons toutes et tous pour ce tableau, inscrit aux Monuments historiques et qui fait partie de notre patrimoine local... Le Fonds du Patrimoine, la CAN, le Musée d'AGESCI représenté par sa directrice Mme L. LAMY ont également décidé de nous aider à nouveau dans notre démarche... Saurons nous mener ce projet à terme pour offrir à la vue de tous le couple biblique de St Pierre et Ananie ? ... Je vous tiendrais au courant de la suite dans le prochain numéro.

VEILLE ET PROPOSITION

Après les élections municipales et compte tenu de l'écart infime entre les deux listes (deux voix d'écart) un mot d'apaisement de Madame le Maire aurait été apprécié. Ce ne fut malheureusement pas le cas. En conséquence, notre équipe tenait à préciser que le recours présenté au Tribunal Administratif l'a été en accord avec l'ensemble de la liste conduite par M. DUGLEUX.

Contrairement à ce qui est avancé, les élections n'ont pas "été faites en toute légalité". Simplement, le juge a estimé que la méconnaissance des dispositions du code électoral ainsi que la mise en forme irrégulière des bulletins de vote de la liste *Réussir Val du Mignon* conduite par Mme. BOUCHERY "n'étaient pas de nature à avoir introduit une confusion dans l'esprit de l'électeur".

L'équipe "Veille et Proposition" se fixe d'œuvrer dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens de la commune dans un esprit constructif et attentif à la préservation du bien commun.

Sébastien DUGLEUX, Fabrice GIRARDEAU, Jean-Luc MENNEGUERRE, Philippe TEILLET

Recette de saison : Gratin d'hiver chèvre et saumon

INGRÉDIENTS

1 bûche de chèvre Soignon 300 g
4 œufs
40 cl de lait
150 g de farine
3 tranches de saumon fumé
1 poignée de feuilles d'épinard frais
2 cuillères à soupe de pignon de pin
Sel et poivre



Nombre de personnes
6 personnes



Temps de préparation
15 minutes



Temps de cuisson
45 minutes

ÉTAPES DE LA RECETTE

- 1 Coupez les tranches de saumon en lanières.
- 2 Versez la farine dans un saladier. Ajoutez les œufs et commencez à mélanger au fouet puis versez petit à petit le lait, salez et poivrez.
- 3 Hachez les feuilles d'épinard et ajoutez-les à la préparation au lait, ainsi que le saumon fumé.
- 4 Versez dans un grand plat à gratin.
- 5 Ajoutez par-dessus des tranches de bûche de chèvre.
- 6 Faites préchauffer votre four à 180°C et enfournez pour 45 minutes.

MAIRIE DE VAL DU MIGNON

Place Pierre Rousseau - USSEAU
79210 VAL DU MIGNON
Tél. : 05.49.04.85.16
Courriel : secretariat@mairie-valdumignon.fr
Site : www.mairie-valdumignon.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DES MAIRIES

USSEAU : Lundi : 9h à 12h / Mardi : 15h à 18h
Mercredi : 10h à 12h et 15h à 18h
Vendredi : 9h à 12h
PRAIRES : Vendredi : 15h à 18h
THORIGNY SUR LE MIGNON : Mardi : 8h30 à 12h30